






C.C.A.S  
VILLE DE NICE

Direction de la Prévention et du Développement Social  
Centre Social "Le Village"

Maison des Solidarités et du Partage



## Planning d'activités du 4 au 9 octobre 2021

Activités Femmes/Hommes	Activités Parentalité	Activités Intergénérationnelles	Activités Jeunes
<b>Réunion "Réfléchissons ensemble" le mardi 5 à 14h00</b>			
<p><b>*Atelier</b> <b>"Les Hommes ont la parole" :</b> <b>Samedi 9 : de 14h00 à 16h00</b></p> 	 <p><b>*Café des Parents des écoles maternelles au "Village" :</b> <b>Jeudi 07 : de 8h30 à 10h30</b></p>	<p><b>*Sortie des seniors au cinéma :</b> <b>Lundi 4 : de 13h00 à 17h00</b></p> <p><b>*Accueil des seniors et jeux de société :</b> <b>Lundi 4 et jeudi 7 : de 14h00 à 16h30</b></p> <p><b>*Ateliers informatique :</b> ⇒ animés par Jean-Claude <b>Lundi 4 et jeudi 7 :</b> de 14h00 à 16h00 ⇒ animés par "Orange Solidarité" <b>Mardi 5 : de 9h30 à 11h30</b> et de 14h00 à 16h00</p> <p><b>*Ateliers "tricot" :</b> ⇒ animés par Bernadette et Céline <b>Mardi 5 et vendredi 8 :</b> de 14h00 à 16h30</p> <p><b>*Atelier cuisine avec les seniors :</b> <b>Jeudi 7 : de 9h00 à 14h00</b></p> 	<p><b>*Espace Info Jeunes</b> <b>Horaires d'ouverture :</b></p> <p><b>Mardi 5 et jeudi 7 :</b> de 16h00 à 18h00</p> <p><b>Mercredi 6 :</b> de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00</p> <p><b>Vendredi 8 : de 15h00 à 18h00</b></p> <p>Posez vos questions directement au Référent via les réseaux sociaux « Jeunes » Facebook : Ahmed Levillage Instagram : ahmed_levillage (orientation, emploi, mobilité internationale, stage, ...)</p>

Les activités « Jeunes » sont ouvertes aux jeunes non accompagnés à partir de 11 ans.

Nos plannings sont susceptibles de changement, pour toute confirmation rapprochez-vous de l'équipe.

Les inscriptions aux activités se font lors des permanences les mardis et les jeudis de 16h30 à 17h30 soit en venant, soit en téléphonant au 04.93.27.03.54.

Un accueil individuel et un accès à la salle multimédia uniquement sur rendez-vous au 04 93 27 03 54.

Respect des mesures sanitaires : le port du masque obligatoire, distanciation sociale et accueil dans les locaux règlementé.